

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE
SOUS LE HAUT PATRONAGE
DE S. M. LE ROI
PAR LA
SOCIÉTÉ ROYALE
DE NUMISMATIQUE DE BELGIQUE
ET SUBSIDIÉE PAR LE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA CULTURE FRANÇAISE
ET PAR LE MINISTÈRE DE LA
CULTURE NÉERLANDAISE

UITGEGEVEN
ONDER DE HOGE BESCHERMING
VAN Z. M. DE KONING
DOOR HET
KONINKLIJK BELGISCH
GENOOTSCHAP VOOR NUMISMATIEK
EN MET DE STEUN VAN HET
MINISTERIE VAN NATIONALE OPVOEDING
EN NEDERLANDSE CULTUUR
EN VAN HET MINISTERIE VAN NATIONALE
OPVOEDING EN FRANSE CULTUUR

DIRECTEURS :

MARCEL HOC (†), PAUL NASTER,
ÉMILE BROUETTE, JEAN JADOT,
TONY HACKENS

CXVIII - 1972

BRUXELLES

BRUSSEL

ÉMILE BROUETTE

LES PLUS ANCIENNES LÉGENDES SIGILLAIRES EN LANGUE FRANÇAISE DANS LES PAYS-BAS ET RÉGIONS VOISINES

L'extension de la langue française au début du XIII^e siècle n'est pas seulement un phénomène linguistique, c'est aussi et même surtout le résultat d'une profonde évolution politique et sociale née de l'essor de la richesse marchande, de l'apogée des libertés communales, de la diffusion de la littérature dite bourgeoise et du plein développement des universités (1). Son emploi dans la rédaction des chartes, qui bouleverse toutes les habitudes diplomatiques, apparaît dans les premières années du siècle, au plus tard en 1206-1207, non en cette Île-de-France que l'on considère comme le berceau de notre langue, mais dans une région assez éloignée de celle-ci et récemment annexée au domaine royal, le Tournais (2). Rapidement cet usage gagna les marches françaises, la Picardie, l'Artois, la Flandre, le Hainaut et la Champagne, ainsi que les contrées limitrophes comme le Brabant, la principauté de Liège et le pays messin (3). Dans l'espace géographique

(1) Pour un tableau d'ensemble des questions ici évoquées le meilleur exposé reste, en dépit de nombreuses synthèses plus récentes, celui de H. PIRENNE, G. COHEN et H. FOCILLON, *La civilisation occidentale au Moyen Age, du XI^e au milieu du XV^e siècle*, t. VIII de l'*Histoire du Moyen Age* publiée sous la direction de G. Glotz, Paris, 1933.

(2) J. HOYOIS, *Tournai au treizième siècle*, Bruxelles, s.d., 88 p. — C. DUUVIER, *La commune de Tournai de 1187 à 1211*, dans *Bulletin de l'Académie royale de Belgique. Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques et Classe des Beaux-Arts*, 1901, p. 247-326. — H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. I, 5^e éd., Bruxelles, 1929, *passim*. — P. ROLLAND, *Tournai (ancien régime)*, dans *Le Hainaut, encyclopédie provinciale*, t. I, Mons et Frameries, 1940, 98 p.

(3) É. BROUETTE, *Une charte romane, originale et inédite de 1233*, dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, CXII, 1947, p. 103-110. Dans cette étude

désigné pour la commodité du langage sous le nom de Pays-Bas on peut dire qu'à partir du deuxième tiers du XIII^e siècle son emploi est devenu courant sinon fréquent et que, depuis 1250, les chartes en langue d'oïl s'accumulent dans les chartriers.

Parallèlement et à la même époque, une voie nouvelle s'ouvre à l'utilisation du français. Il commence à servir à la rédaction des légendes sigillaires. Inutile de rappeler ici l'importance du sceau dans la diplomatie médiévale (4). Tout acte non scellé est réputé faux ou, du moins, très suspect. L'empreinte sur la cire, issue de la matrice, est à elle seule le gage le plus évident d'authenticité du document. Elle comporte, outre le type, un texte où se lisent, précédés généralement d'une croisette ou, plus tard, d'une étoile, en une formule succincte, souvent lapidaire, et parfois sous forme abrégée, le nom et le titre de son propriétaire (5). C'est la légende qui permet, mieux encore que le blason, une identification immédiate et certaine du sceau. Son absence ou son remplacement par une devise ou une citation de l'Écriture, chose fréquente à partir du XVI^e siècle (6), est un non-sens.

A l'origine — c'est-à-dire depuis les rois mérovingiens et carolingiens — les légendes étaient comme le texte même des diplômes rédigées exclusivement en latin, langue universelle (7). Ces lé-

nous avons établi un panorama des plus anciennes chartes conservées en original et rédigées en français aussi bien pour les Pays-Bas que pour la partie nord de la France. L'acte en question, reposant aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles, est le plus ancien de ce genre dans ce dépôt. Il émane de Nicolas, chevalier de Naast. On doit à M. GYSSELING, *Les plus anciens textes français non littéraires en Belgique et dans le nord de la France*, dans *Scriptorium*, III, 1949, p. 190-209 une enquête étendue à des textes non diplomatiques comme des rentiers, des relevés de compte etc, dont le premier en date est de 1163 et provient de Cambrai. On y compte 29 documents ou parties de documents des régions de l'Artois, de la Flandre et du Hainaut ; cinq sont antérieurs à la première charte connue en français.

(4) A. GIRY, *Manuel de diplomatie*, Paris, 1904, p. 622-623. — A. DE BOÛARD, *Manuel de diplomatie française et pontificale*, t. I, Paris, 1929, p. 19-20 et 351.

(5) Dans son introduction à *l'Inventaire des sceaux de Normandie*, Paris, 1881, J. DEMAY a étudié les grandes lignes de la paléographie des sceaux et a établi un répertoire général des abréviations les plus fréquentes relevées dans leurs légendes.

(6) J. ROMAN, *Manuel de sigillographie française*, Paris, 1912, p. 225.

(7) Le grec est utilisé de façon rarissime. Cf. notre étude intitulée *Une sentence en langue grecque sur un sceau liégeois du XII^e siècle*, dans RBN, CII, 1956,

gendes survivront sur le contour des sceaux durant tout le Moyen Age, voire la plus grande partie de l'Époque Moderne, principalement s'il s'agit de sceaux ecclésiastiques. Mais assez tôt dans le XIII^e siècle on trouve cette innovation qu'est l'emploi de la langue vernaculaire. L'exécution d'une matrice étant la synthèse, d'une part, des suggestions possibles, voire probables, de l'artisan graveur, et, d'autre part, de la volonté du futur propriétaire, maître de l'œuvre, il est impossible de savoir à qui revient l'idée d'utiliser une langue nouvelle. Toutefois il est clair que le graveur ne pouvait jamais rien entreprendre sans l'accord préalable de celui qui commandait le travail. Il convient aussi de réfléchir au fait qu'à partir de cette époque, c'est de moins en moins facilement que, en dehors des communautés religieuses, les autorités ou les personnes qui étaient amenées à consulter les chartes et à contrôler leur authenticité parvenaient à déchiffrer les légendes latines, n'étant plus habituées au contact fréquent de cette langue (8).

Douët d'Arcq a attiré l'attention sur cette nouveauté. Il déclare que l'usage traditionnel du latin sur les sceaux ecclésiastiques ne souffre que bien peu d'exceptions, mais que le français commence à être utilisé assez souvent pour ce qui est des sceaux de communes et de particuliers, surtout de femmes, et cela dès le commencement du XIII^e siècle, c'est-à-dire, selon lui, avant l'époque de l'apparition des premières chartes en français (9). Nous verrons ce qu'il en est des deux premières affirmations, mais, dès maintenant, nous pouvons considérer la troisième comme illogique, parce que l'épigraphie est, plus que tout autre procédé d'écriture, respectueuse de la tradition, et ne résistant pas à une enquête suffisamment large qu'avaient faite avant nous d'autres diplomatistes, notamment

p. 171-172. Bien que s'écartant de la sigillographie pour entrer plutôt dans le domaine de l'orfèvrerie, on peut aussi citer la légende grecque de la bulle de Baudouin de Constantinople. R. CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, Bruxelles, 1848, pl. XII et titre. — É. BROUETTE, *Un joyau sigillographique du début du XIII^e siècle : la bulle d'or de Baudouin de Constantinople*, dans *La Vie wallonne*, XXV, 1951, p. 141-142. — *Société royale de Numismatique de Belgique. Catalogue de l'exposition du 125^e anniversaire*, Bruxelles, 1966, p. 61.

(8) Ceci est surtout vrai lorsqu'il s'agit de chartes émises par des échevina-ges ou des cours féodales ou alleutières, dont les témoins ou les sigillants ignorent le latin.

(9) L. DOUËT D'ARCO, *Collection de sceaux des Archives impériales*, t. I, Paris, 1863, Introduction, p. xciv.

Giry ⁽¹⁰⁾. Bien que l'exhaustion en ce domaine ne puisse résulter que de recherches de longue haleine qui n'ont pas été faites, et qu'il faille tenir compte des pertes importantes de documents, en particulier à Arras, à Mons et à Tournai, il paraît formellement exclu par les résultats déjà acquis que la gravure sigillaire en langue française soit antérieure à la rédaction des diplômes en cette langue.

Dans son classique *Manuel de sigillographie française*, Joseph Roman s'est également intéressé à la question ⁽¹¹⁾. A son avis aucune légende française n'existe avant 1210. C'est le contre-sceau de Blanche de Navarre, comtesse de Champagne ⁽¹²⁾ qui porte le plus ancien texte de ce genre. Trois mots français y sont gravés : *Passavent le meillor*. Mais il n'y a pas lieu de s'y arrêter. Comme le dit, d'ailleurs, cet auteur, il ne s'agit pas d'une légende proprement dite, mais d'une devise ⁽¹³⁾. Cependant, même avec cette restriction, Roman, qui a tendance à systématiser, se contredit en citant un autre cri français, et bien antérieur celui-là, figurant sur le sceau de Conon de Béthune, appendu à un acte de 1202 : *Mercy* ⁽¹⁴⁾. Pour trouver une véritable légende, ce même auteur se réfère au sceau du prieuré du Lay ⁽¹⁵⁾, authentiquant une charte de 1213, où se lit : *S. Notre Dame du Lay*. Ce ne semble toutefois pas exact. Il y eut certainement des légendes françaises antérieures, car, sans avoir fait à ce sujet de recherches approfondies pour toutes les provinces de France, nous pouvons déjà citer celle d'environ 1209 qui appartient au sceau de Geoffroy, sire de Coudray en Île-de-France, et qui se lit *Gavfrides de Codroi* ⁽¹⁶⁾.

C'est un leurre cependant que de vouloir déterminer à une année, voire à quelques mois près, l'antériorité de tel ou tel sceau, car il ne faut pas perdre de vue que la datation attribuée à l'empreinte — sauf pour quelques sceaux à matrice datée — est celle de la charte où elle append. Or, c'est un *terminus ad quem* par rapport

(10) A. GIRY, *op. cit.*, p. 464-476.

(11) J. ROMAN, *loc. cit.*

(12) Blanche de Navarre, fille de Sanche VI et mère de Thibaud IV de Blois-Champagne qui devint roi de Navarre. La Champagne fut portée à la couronne de France en 1284 et unie à ce pays en 1314 par Louis X le Hutin.

(13) La devise ayant pour origine le cri de guerre ou supposé tel peut remonter aux premiers balbutiements de la langue française.

(14) J. ROMAN, *op. cit.*, p. 221.

(15) Le Lay, prieuré bénédictin du Bec, France, département du Val-d'Oise, canton d'Isle-Adam.

(16) L. DOUËT D'ARCO, *op. cit.*, t. I, n° 1921.

au moment de la gravure de la matrice, tandis que les actes ont en principe une date précise, du moins un millésime au début du XIII^e siècle (17). Mais cela ne change en général pas grand-chose surtout pour des sigillants particuliers — en opposant ce terme à sigillants communautaires — quelque peu actifs en ce domaine (18).

Le tableau que nous publions ci-après est basé sur la documentation connue relative aux Pays-Bas et aux contrées voisines (19). De prime abord, les sceaux illustrés de légendes françaises (20) ont une extraordinaire diffusion en Flandre et en Artois. Mais le rapport des nombres n'est pas une indication exacte. Il faut se garder d'un jugement hâtif car on dépend de l'accessibilité de la documentation pour la raison que fouiller tous les chartriers des dépôts publics et privés afin d'examiner chaque acte quant à ses signes de validation est chose pratiquement impossible. Or, la Belgique, qui est peut-être la contrée où l'usage du sceau fut le plus fréquent en raison notamment du développement tardif du notariat public qui ne propagea que timidement la pratique du seing (21), si elle possède l'incomparable instrument de travail qu'est

(17) Un exemple assez symptomatique paraît être celui du prieuré du Lay précisément. Il est clair que dès l'année de fondation (1199), les religieux se sont inquiétés de posséder un sceau conventuel, symbole de leur existence juridique en tant que groupe. Ceci pourrait rendre le sceau antérieur de plusieurs années à 1213. Mais ce n'est qu'une hypothèse à mettre au conditionnel : on est rarement certain du recul chronologique de la matrice par rapport à la première empreinte connue. Voir à ce sujet le bel effort de N. de Wailly, *Éléments de paléographie pour servir à l'étude des documents inédits sur l'histoire de France*, t. II, Paris, 1838, p. 1-240 et 377-405, où l'auteur recherche les dates extrêmes d'utilisation de chaque matrice décrite.

(18) La même question se pose, mais en sens inverse, lorsqu'il s'agit d'une inscription tumulaire, autre forme de propagation de la langue, qui n'est connue que par son *terminus a quo*, le moment de la gravure étant postérieur, parfois de plusieurs années, à la date de décès dont il est fait mention.

(19) Soit en gros la Belgique et le grand-duché de Luxembourg actuels et les départements français du Nord et du Pas-de-Calais.

(20) La plus ancienne légende en thiois que nous avons relevée date de 1248. *Corpus sigillorum neerlandicorum*, La Haye, 1937-40, n° 1135.

(21) Sur cette question cf., outre les ouvrages cités de Giry et de Bouard (t. II, *L'acte privé*, Paris, 1948), J. YERNAUX, *Les notaires publics du XIII^e au XVI^e siècle, spécialement au Franc de Bruges*, dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, LXXXII, 1913, p. 111-182. — H. NELIS, *Les origines du notariat en Belgique*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, II, 1923, p. 267-277. — G. TESSIER, *La diplomatie*, Paris, 1952, p. 99-125. — P. PIEYENS-RIGO, *Notaires d'officialité et notaires publics au service de l'officialité (1252-*

l'ouvrage de J. Th. De Raadt⁽²²⁾, n'a jusqu'à ce jour rien publié de semblable aux excellents inventaires des sceaux de la Flandre⁽²³⁾, de l'Artois et de la Picardie⁽²⁴⁾ et du dépôt central des Archives de France, à Paris⁽²⁵⁾, qui sont des œuvres maîtresses de l'érudition française du XIX^e siècle.

L'examen des sceaux — environ trente mille — dont les propriétaires peuvent être considérés comme habitant dans les limites géographiques indiquées nous convainc toutefois qu'à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle l'équilibre s'établit avec les autres régions, témoin le résultat de nos recherches poursuivies jusqu'en 1270.

A parcourir cette liste, la confirmation de deux remarques de Douët d'Arcq n'apparaît nullement. En premier lieu, il n'y a pas plus de légendes françaises sur les sceaux de femmes que sur les autres sceaux. Que du contraire, les propriétaires féminins de sceaux ne se rencontrent qu'en faible minorité dans notre relevé⁽²⁶⁾. En second lieu, aucun sceau communal ne possède chez nous pour l'époque envisagée de légende en français.

A ces deux remarques nous ajouterons qu'on ne trouve que très rarement des légendes mixtes, c'est-à-dire des textes rédigés dans les deux langues. Nous n'avons relevé que celle de Thierry de Walcourt qui se développe alternativement en latin et en fran-

1237), dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, CXXXII, 1966, p. 297-332. — P. PIEYENS-RIGO et É. BROUETTE, *Seings manuels des notaires de l'officialité et des notaires publics à Liège des origines à 1350*, dans RBN, CXIII, 1967, p. 86-114.

(22) J. DE RAADT, *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants*, Bruxelles, 1897-1901, 4 volumes. Quelques travaux partiels, parfois très érudits, ont cependant vu le jour sous la signature d'archivistes et d'historiens de valeur. L'ouvrage de F. KOLLER, *Sceaux et cachets armoriés reposant dans les dépôts d'archives de Belgique*, s.l., 1956, qui aurait été susceptible de nous rendre de grands services, car il contient la description et la reproduction de centaines de sceaux, n'a malheureusement pas repris le texte des légendes des sceaux étudiés. Il s'agit donc d'un travail purement héraldique, beaucoup moins complet que celui de De Raadt.

(23) G. DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, Paris, 1873, 2 volumes.

(24) G. DEMAY, *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie*, Paris, 1877.

(25) L. DOUËT D'ARCO, *op. cit.*, Paris, 1863-68, 3 volumes. Nous ne citons ici que les inventaires qui concernent la partie du territoire français dont nous nous occupons. Pour le surplus cf. R. GANDILHON, *Bibliographie de la sigillographie française*, dans *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1953 et 1954, p. 51-188.

(26) Répertoire, nos 1, 13, 21, 34, 57, 70, 75, 77, 81, 83, 84, 87, 89 et 91.

çais : *S' Terrici de Walecourt militi(s de Rupe)forti voue (d)e Dinant*. L'empreinte est de 1264 (27). Remarquons aussi dans ces légendes françaises la persistance du mot *Sigillum* (28) orthographié deux fois phonétiquement, *Sigillom* (29), ce qui est la preuve de l'ignorance de la forme du paradigme nominal. Il faut cependant noter que nous croyons opportun d'écarter de ces légendes françaises les expressions toponymiques rédigées sous forme de compléments déterminatifs et composées de la préposition *de* et du nom de lieu français souvent dénaturé par le temps et l'orthographe phonétique (*de Quinci, de Caves, de Denaing, de Mauri* etc). Cette manière de faire est courante dès l'origine pour les vocables géographiques dont la forme latine ne s'est pas imposée, ce cas étant majoritaire.

La nouveauté qu'est l'emploi de la langue vernaculaire s'applique à des sceaux de nombreuses catégories sociales. En sont pratiquement exclus les prélats, les souverains et les hauts dignitaires impériaux, royaux et féodaux, sans doute parce qu'à l'époque envisagée les chancelleries de ces grands avaient déjà fixé les règles strictes de diplomatie où la titulature sigillaire devient intangible dans sa forme et même dans sa langue d'expression. Par contre, si on trouve des seigneurs ruraux, des fonctionnaires, des bourgeois, des artisans, il faut aussi se dire que certaines fonctions et diverses catégories sociales naissent et se développent tardivement au XIII^e siècle et, dès lors, font du sceau un usage moins ancien : ainsi il est évident que les dynasties bourgeoises de l'Artois et de la Flandre font une apparition plus rapide que partout ailleurs et, de par leur activité, utilisent plus fréquemment le sceau (31).

(27) Répertoire, n° 65. Il existe de même quelques exemples de chartes écrites en français, mais dont certains éléments sont encore rédigés en latin, comme la titulature, la salutation et la datation.

(28) Répertoire, nos 2, 4, 6, 20 et 38.

(29) Répertoire, nos 14 et 84. Par contre le mot français est écrit *Seiel* (n° 23), *Seiau* (n° 76) ou *Seel* (n° 92). Mais la plupart du temps la légende commence par l'initiale *S'* ou *S*.

(30) L'école belge d'onomastique, malgré des travaux de grande valeur, dus notamment à Albert Carnoy, Jules Herbillon, Omer Jodoigne, Élisée Legros, Auguste Vincent et autres, n'a, au point de vue de la toponymie, guère à opposer aux travaux d'ensemble dont s'enrichit l'école française et dont les recherches se concrétisent notamment par la publication de la collection officielle du *Dictionnaire topographique de la France*, un volume par département (30 volumes parus).

(31) G. Bigwood, *Le régime juridique et économique de l'argent dans la Bel-*

Il semble toutefois que les événements politiques, s'ils ne sont pas à exclure, n'ont pas eu une influence importante dans le secteur ici étudié. La mort de Philippe d'Alsace (1191) que l'on sait heureuse pour la politique française, la diplomatie habile de Philippe-Auguste (1179-1223) qui permit à ce souverain de soumettre à son influence les deux rives de l'Escaut, tant la Flandre, fief français, que le Hainaut, terre d'Empire, l'hommage que lui fit Philippe de Namur, son gendre, pour la Flandre impériale (1206), la soumission de Ferrand de Portugal après la bataille de Bouvines (1214) et, en outre, en Brabant, le mariage du duc Henri avec Marie, fille du roi de France (1213), comme les clauses du traité de Melun avantageuses pour la Couronne (1226), tout cela peut constituer un cadre favorable sans plus, au maximum faciliter plus ou moins l'ambiance de francisation⁽³²⁾.

Après 1250 on trouve dans tous les Pays-Bas des exemples de sceaux aux légendes françaises et l'apparition de celles-ci se fait selon un processus de datation qui paraît inextricable. Flandre, Artois, Tournaisis, Hainaut, Brabant, Namurois, principauté de Liège et même Luxembourg sont représentés. En réalité, comme nous l'avons fait remarquer, cette large diffusion est un signe évident du progrès dans tous les domaines de la langue française, instrument essentiel de culture de l'époque. Ce n'est pas une contestation à l'égard de la haute noblesse et du clergé qui restent fidèles à la latinité, c'est la claire manifestation de la prise de possession par les laïcs — petits seigneurs fonciers, bourgeois artisans et marchands, gens de basse-loi, fonctionnaires de modeste importance — d'un outil intellectuel mieux adapté aux nouvelles nécessités quotidiennes.

gique du Moyen Age, dans *Mémoires de l'Académie royale de Belgique, Classe des Lettres*, coll. 8^o, 2^e série, XIV, 1921. — Du même, *Les financiers d'Arras, contribution à l'étude des origines du capitalisme moderne*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, III, 1924, p. 465-508 et 769-819 ; IV, 1925, p. 109-119 et 379-421. — J. LESTOCQUOY, *Les dynasties bourgeoises d'Arras du XI^e au XV^e siècle*, dans *Mémoires de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais*, 5^e série, I, 1945, p. 13-29. Cf. aussi H. VAN WERVEKE, *Bruges et Anvers, huit siècles de commerce flamand*, Bruxelles, 1944.

(32) H. PIRENNE, *op. cit.*, t. I, p. 225-241. — Th. LUYCKX, *De Nederlanden en de Europese politiek (1191-1244)*, dans *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, sous la direction de J. A. VAN HOUTTE, t. II, Anvers etc. 1950, p. 231-255.

RÉPERTOIRE DES PLUS ANCIENNES LÉGENDES FRANÇAISES DES SCEAUX DES PAYS-BAS

NUMÉROS D'ORDRE	AN- NÉES	NOMS ET TITRES DES PROPRIÉTAIRES	LÉGENDES (1)	RÉFÉRENCES (2)
1	1220	Mathilde de Houdain, da- me de Chocques	...DA... (= MADAME)	DEMAY, <i>Artois et Picardie</i> , n° 372
2	1225	Baudouin, sire de Cuincy	+ SIGILLVM : BAVDOVIN : DE : ...	<i>Ibid.</i> , n° 758
3	1226	Renier de Beaumont	+ S RENIER DE BOVEMONT	DEMAY, <i>Flandre</i> , n° 533
4	1226	Guillaume de Cayeux	+ SIGILM.GVILLEMES.DE CAVES + S'GVILLMES.DE.CAVS (3)	<i>Ibid.</i> , n° 697
5	1229	Brogart de Denain	+ S.BROGNART.DE.DENAING	<i>Ibid.</i> , n° 782
6	1231	Henri de Mauny	+ SIGILL.HENRI.DE.MAVNI	<i>Ibid.</i> , n° 1301
7	1232	Amaury de Houvain	+ MESIRE AMOVRIS DE HOVVIN	DEMAY, <i>Artois et Picardie</i> , n°374
8	1234	Arnoul, sire de Mortagne	+ S' ...L SIRES DE MORT...STE- LAINS DE TOVR	DEMAY, <i>Flandre</i> , n° 5582
9	1235	Gérard de Baimont	+ S : GERAS : DE : BAIMONT	<i>Ibid.</i> , n° 1550

(1) Textes rétablis en caractères modernes majuscules.

(2) Pour les références bibliographiques complètes cf. notes 22, 23, 24 et 25.

(3) Contre-sceau.

NUMÉROS D'ORDRE	AN- NÉES	NOMS ET TITRES DES PROPRIÉTAIRES	LÉGENDES	RÉFÉRENCES
10	1237	Henri de Voormezeele	+ : S : HENRI : DE FORMEZELES	<i>Ibid.</i> , n° 1735
11	1237	Guy de Bergues	... WION : DE BERG	DOUËT D'ARCQ, n° 1401
12	1238	Nicolas, sire de Bailleul	+ S' : NICOLAS : DE : BAILLEVL	DE MAY, <i>Flandre</i> , n° 485
13	1239	Philippa, femme de Hugues d'Antoing	+ S'PHELIPE : DE : HAINES : DAME : DANTOING	<i>Ibid.</i> , n° 424
14	1239	Adam, sire de Caudry	+ SIGILLOM ADANS SIRE...RI	<i>Ibid.</i> , n° 693
15	1239	Gilles de Beaumetz, junior	+ S'GILLES FIEUX LE CASTELAIN DE BAPAVME SIRE DE BIAVMES	DE MAY, <i>Artois et Picardie</i> , n° 1706
16	1240	Enguerrand de Gœulzin dit l'Oncle	...GERAM DE GE...	DE MAY, <i>Flandre</i> , n° 955
17	1240	Adam, sénéchal de Hordain	...DAN : SENESCAL : DE : HORDAING	<i>Ibid.</i> , n° 5121
18	1241	Wauthier, fils aîné du châtelain de Douai	+ S'WAVTIER...IEIS FIVS LE CASTELAIN DE DOVAI	<i>Ibid.</i> , n° 5526
19	1241	Robert de Lampernesse	+ S'ROBERS DE LAMPERNESE	DE MAY, <i>Artois et Picardie</i> , n° 395
20	1242	Simon, sire de Lalaing	+ SIGILLVM.SIMVN.DE.LALAIG	DE MAY, <i>Flandre</i> , n° 1170
21	1243	Isabeau, femme d'Alard des Camps ou Cans	+ S'IZABIEAVS.DE.KANS. FEMME. ALAR.CHIEV	<i>Ibid.</i> , n° 677
22	1243	Barthélemy de Gonnellieu	+ S'BERTREMIE...	<i>Ibid.</i> , n° 964

23	1243	Jean de Lies	+ SEIEL : IOHAN. DE LIES	<i>Ibid.</i> , n° 1223
24	1243	Jean, châtelain de Lens, sire de Brebière	+ S.IEHAN : DE : LENS : SIRE DE BREBIRE	DE MAY, <i>Artois et Picardie</i> , n° 1775
25	1244	Adam Esturion, homme du châtelain d'Arras	+ S'ADAM...	<i>Ibid.</i> , n° 735
26	1244	Baudouin Le Veste	+ S'BAVDVINS DE LE VESTE	DOUËT D'ARCQ, n° 2578
27	1244	Robert, sire d'Esch	+ S'MON SIGNORE ROBERT D...E	DE RAADT, I, p. 436
28	1246	Pierre Pilate de Remy	...PIERES PILATE DE REMI	DE MAY, <i>Artois et Picardie</i> , n° 584
29	1247	Jacquemon de Bonduel	+ S'...S DE BONDVES CEVA...ERS	DE MAY, <i>Flandre</i> , n° 596
30	1249	Jean de la Pontènerie	+ S'IEHAN.DE.LA PONTENRIE CHVALIER	<i>Ibid.</i> , n° 1442
31	avant 1250	Arnould de Cysoing, ber de Flandre	+ S.ERNOVL SENGIEVR DE CI- SOING Z BER DE FLANDRES	DE RAADT, I, p. 362
32	1250	Barthélemy de Lille	+ S'BARTOLOMER DE LILE (4)	DOUËT D'ARCQ, n° 2593
33	1250	Jean d'Avion	+ S'IEHANS DAVIONS (5)	DE MAY, <i>Flandre</i> , n° 475
34	1250	Gérard de Querry	+ S'.GERART : DE : KIERI	<i>Ibid.</i> , n° 1477
35	1250	Marie de Sauchy, dame de Sombrin	+ S'MAROIE : DE : SAVCI : DAME : DE : SONBRIN	<i>Ibid.</i> , n° 1579
36	1251	Sébastien de Heppignies, chevalier	+ S'MOSIGNOR BASTIEN DE HEP- PIGNIES	<i>Ibid.</i> , II, p. 66
37	1253	Pierre Nubien de Monche-	+ S'.PIERON.NVBIEN.CHLR ...	DE MAY, <i>Flandre</i> , n° 1340

(4) Contre-sceau.

(5) Sceau et contre-sceau.

NUMÉROS D'ORDRE	AN- NÉES	NOMS ET TITRES DES PROPRIÉTAIRES	LÉGENDES	RÉFÉRENCES
38	1254	court Jean de la Motte, cheva- lier	CHICOVRG + SIGILLVM IEHAN.DE.LA.MOT- TE	<i>Ibid.</i> , n° 1377
39	1256	Guillaume de Hesdigneul	+ S'.VILL...ES.D.HEDINOVL	DOUËT D'ARCQ, n° 2406
40	1256	Hellin de Wavrin	...HESLIN DE WAVR...	DE RAADT, IV, p. 215
41	1257	Gillon d'Avion	+ S'GILLOVN DAVIOVNS	DE MAY, <i>Artois et Picardie</i> , n° 723
42	1258	Gauthier de Honnechies, sire de Vandegies-sur-Ecail- lon	+ S'VVAVTIE...NECIES	DE MAY, <i>Flandre</i> , n° 1095
43	1259	Achard de Villers, bailli d'Arras	+ S'ACART NEVEV SIMON ECVILES	DE MAY, <i>Artois et Picardie</i> , n° 1395
44	1259	Baudouin Heugeot, bour- geois de Cambrai	+ S' :BAD .IN HEVGOT	DE MAY, <i>Flandre</i> , n° 1083
45	1260	Baudouin de Moncheux, chevalier	+ S'BAVDVIN...AVS	DE MAY, <i>Artois et Picardie</i> , n° 478
46	1260	Thierri, sire de Mastaing	+ S'TIER...HEVALIER. SEGNEVR.DE.MASTAING	DE MAY, <i>Flandre</i> , n° 1297
47	1260	Jacques de Raillencourt, chevalier	+ S'...ILLE...OVRT CHEVALIERS	<i>Ibid.</i> , n° 1482

48	1260	Gilles de Neuvise, échevin de Liège	+ S'GILES DE NVVIS ESKECVINS D'LIEGE	DE RAADT, III, p. 33
49	1261	Jean, châtelain de Lille et de Péronne	S IEHAN...TE...DE LILLE	<i>Ibid.</i> , IV, p. 519
50	1262	Robert de Bailleul, chevalier	+ S'ROBERT DE BAILLEVL CHEVALIER	DEMAY, <i>Flandre</i> , n° 487
51	1262	Robert, fils du précédent	+ S'ROBIERT : FIL : ROBIERT : DE : BAILOEVL	<i>Ibid.</i> , n° 488
52	1262	Hellin, sire de Cysoing	+ S'HELLIN SIRE DE CHISOING	<i>Ibid.</i> , n° 771
53	1263	Jean, sire de Sommaing	+ S'IEHAN : DE : SVMAIN	DEMAY, <i>Artois et Picardie</i> , n° 646
54	1263	Gilles Soullart, sire de Vimy	+ S'GILLN SOVLLART DE VIMI CEVALIER	<i>Ibid.</i> , n° 687
55	1253	Jacques de Vimy, chevalier	... AKEM ... E. VIMI CEVALIER	<i>Ibid.</i> , n° 688
56	1263	Jean Mauchion de Vimy	S' .IEHAN : MAVCHION : DE VIMI	<i>Ibid.</i> , n° 689
57	1263	Marguerite de Vimy, femme du précédent	+ S'MARGERITAIN .DE VIMI .FEME IEHAN .MAUCHION	<i>Ibid.</i> , n° 690
58	1263	Gauthier Bruyant, de Bailleul	+ S'WAUTIER:BRUYANT	<i>Ibid.</i> , n° 136
59	1263	Baudouin Le Bœuf	+ S BAUDUIN LOV BVEF	DEMAY, <i>Artois et Picardie</i> , n° 180
60	1263	Roger de Cuincy	+ S'ROGER : DE : QUICHI : CHEVALIER	<i>Ibid.</i> , n° 280
61	1263	Colart de Mandowes et de Vimy	+ S'COLART DE MANDO...DE VIMI	DEMAY, <i>Artois et Picardie</i> , n° 440

NUMÉROS D'ORDRE	AN- NÉES	NOMS ET TITRES DES PROPRIÉTAIRES	LÉGENDES	RÉFÉRENCES
62	1263	Jean d'Ablain, chevalier	+ S'IEHAN CAPOR...LAIN CEVALIER	DE MAY, <i>Flandre</i> , n° 395
63	1264	Robert de Crèveccœur, dit l'Enfant, écuyer	+ S'ROBIERT . L ... ANT ... CRIE- VECVER	<i>Ibid.</i> , n° 747
64	1264	Guillaume, sire d'Avesnes	+ S'GUILM LE BRETCM	DOUËT D'ARCQ, n° 1264
65	1264	Thierry de Walcourt, chevalier, seigneur de Rochefort	S'TERRICI DE WALCOURT MILI- TI...FORTI VOUE D'DINANT	DE RAADT, III, p. 236
66	1265	Sohier de Bailleul, chevalier	+ S'SOHER : DE : BAILLEVL : CHEVALIER	DE MAY, <i>Flandre</i> , n° 490
67	1265	Wautier du Quesnoy, chevalier	+ S'WAT...DOV QEINO...	<i>Ibid.</i> , n° 1474
68	1265	Jean de Gommecourt, chevalier	+ S.IE...S : DE : GOVMEOVRT CHERL	DOUËT D'ARCQ, n° 2284
69	1265	Mahieu de Hautecloque	+ S'MAIHIV...DAVTECL..E	DE MAY, <i>Artois et Picardie</i> , n° 346
70	1266	Lucie, femme de Gui de Montigny	+ S'MEDAME LVCE DA... DE MON- TIGNI	DE MAY, <i>Flandre</i> , n° 1352
71	1266	Alexandre, sire d'Escauffour	+ S'ALIS.NDR...E THVM CHR	<i>Ibid.</i> , n° 840

72	1266	Pierre de Fresnoy	...MESIRE PIERE .E ..EN	DOUËT D'ARCO, n° 2243
73	1266	Jean de Cantaing, chevalier	+ S IEH.. SEIGN...NTAING	DE MAY, <i>Flandre</i> , n° 680
74	1267	Jean de Pierremont, sire de Clary	...IEHAN DE PERRE	<i>Ibid.</i> , n° 1434
75	1267	Jeanne, femme de Bau-douin d'Achicourt	+ S'IEHANNE DAME DE HARCHI-COURS	DE MAY, <i>Artois et Picardie</i> , n° 102
76	1267	Hugues, sire de Roeux	+ SEIAV...DE RVET	DE MAY, <i>Flandre</i> , n° 1513
77	1267	Alix, femme de Gautier de Renensart, le Jeune	+ S'ALIS DAME DERNAVSART	<i>Ibid.</i> , n° 1492
78	1267	Gauthier de Renensart	+ S'MONSINEVR WAVTIER DERNAVSART LE IOVENE	<i>Ibid.</i> , n° 1491
79	1267	Mathieu, sire de Montay	+ S. MAHIV : DE : MONTEI	<i>Ibid.</i> , n° 1345
80	1267	Robert d'Hebuterne, chevalier	+ S'ROBERS : DE HERBVST.ERNE	DE MAY, <i>Artois et Picardie</i> , n° 354
81	1267	Mahaut, châtelaine de Lille	+ S'DAMOISELE MAHAUT CHASTE-TELLAINE DE LILE (6)	DE RAADT, II, p. 352
82	1268	Jean de Nédonchel	+ S'IEHAN...DE NEDONC...	DE MAY, <i>Artois et Picardie</i> , n° 495
83	1268	Marie, femme du précédent	..AR..EN DAME D...RIE DE N. DOC...	<i>Ibid.</i> , n° 496
84	1268	Boussarde de Bellefrière, dame d'Auby	.IGILLOM BOVSA.DE : DAME DAVBI	DE MAY, <i>Flandre</i> , n° 546

(6) Contre-sceau.

NUMÉROS D'ORDRE	AN- NÉES	NOMS ET TITRES DES PROPRIÉTAIRES	LÉGENDES	RÉFÉRENCES
85	1269	Jean de Dehéries, sire de Bertry	+ S'IHANS SIRES DE LEHEBRIES :	<i>Ibid.</i> , n° 780
86	1269	Jean de Haverskerque, sire d'Estaires	+ S'IEHANS DEMISIAVS DE HAVESKERKE SIR...STAIRES	DEMAY, <i>Artois et Picardie</i> , n° 348
87	1269	Jacque de Montgarmonde, femme d'Aubri du Mez	+ S'MADAME. IAQVE. DAME. DV. MES : LE MARESCHAL	<i>Ibid.</i> , n° 465
88	1269	Gauthier de Reninghe, chevalier, mayeur de Saint-Omer	S'WAVTIERS. DE. RENENGES	<i>Ibid.</i> , n° 1071
89	1269	Hugues d'Antoing, prévôt de Douai	+ S'HVON DANT...IER	<i>Ibid.</i> , n° 1498
90	1270	Robert, sire de Barastre, chevalier	+ SEEL ROBERT. SIGNEVR DE BARASTRE	DEMAY, <i>Flandre</i> , n° 497
91	1270	Jeanne d'Epéhi, femme de Landri d'Oisy	+ S'DEM...ELE IEHANE DESPEI	<i>Ibid.</i> , n° 1410
92	1270	Guillaume de Roisin, chevalier	+ S'WILL. DE. ROISIN. CHEVALIER	<i>Ibid.</i> , n° 1535